

République Algérienne Démocratique Et Populaire
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Direction De La Jeunesse Et Des Sports
De La Wilaya De Relizane
NIF° : 099348019001425

2^{ème} MISE EN DEMEURE AVANT RESILIATION

- *Vu le Marché approuvé le 04/06/2025 sous le N°05/SIE/2025 portant projet **Realisation En Revetement Synthetique Et Equipement D'un Terrain De Football Du Complexe Sportif De Proximité A Yellel** conclu entre Monsieur le Directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya de Relizane et l'entreprise GHOBRIINI Ahmed*
- *Vu les délais d'exécution de quatre (04) Mois prévu dans le marché*
- *Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N° 04/A/2025 du 04/06/2025 notifié par l'entreprise en date du 11/06/2025.*
- *Vu l'ordre de service de d'arret des travaux N° 10 BIS/B/2025 du 24/08/2025 notifié par l'entreprise en date du 24/08/2025.*
- *Vu l'ordre de service de Reprise des travaux N° 09 BIS/B/2026 du 29/03/2026 notifié par l'entreprise en date du 29/03/2026 .*
- *Vu le non respect du planning d'avancement des travaux .*
- *Suite au rapport de bureau d'etude enregistré au courrier arrivé en date du 24/06/2026 portant les reserves enregistrées sur site .*
- *A cet effet l'entreprise **GHOBRIINI AHMED** elisant domicile à Douar Ghebarnia –Sidi Khettab -Relizane est mise en demeure pour accelerer la cadence des travaux et prendre toutes les dispositions nécessaire pour renforcer le chantier en moyen humain et materiels dans un délai de **QUARENTE HUIT HEURE (48) HEURE** dès la 1 ère parution de la présente 2eme mise en demeure dans les quotidiens nationaux.*
 - *Faute de quoi des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de l'entreprise conformément a la réglementation en vigueur.*